



CFDT-Météo
cfdt@meteo.fr

Mme V. Schwarz
P-DG de Météo-France
73 av de Saint-Mandé
94 160 Saint Mandé

Objet : mesures salariales 2026 envers les personnels techniques de catégories B et A

Madame la présidente-directrice générale,

Le 30/06/2025, la direction des ressources humaines de Météo-France a présenté aux représentants des personnels deux plans pluriannuels de convergence des niveaux de primes RIFSEEP des corps propres de l'Etablissement :

- un visant les niveaux IFSE pour aller vers les lointains niveaux des corps homologues des ministères (TSDD, cartographes d'IGN),
- l'autre visant les niveaux de CIA (Complément Indemnitaire Annuel) vers les niveaux des personnels administratifs, les collègues de la DGAC à nos côtés au quotidien.

Las, en fin d'année 2025, la tutelle budgétaire a indiqué que la partie IFSE n'avait pas fait l'objet d'une étude d'impact suffisante pour permettre sa mise en œuvre. Seule la mesure de CIA a été retenue. La CFDT-Météo a alors protesté, jusqu'à aller vers un échange épistolaire avec cette tutelle.

Nous avons grandement apprécié que la tutelle nous réponde. Dans son courrier, après une mise au point liminaire, elle a souligné avoir voté favorablement le projet de budget de Météo-France 2026 incluant la mesure de convergence IFSE en faveur des corps des ITM et des TSM, « *compte tenu du bien-fondé de la demande* ».

Le BI 2026 précisait : *Les principaux facteurs de hausse de la masse salariale sont :*

- *Les mesures catégorielles pour un montant de 3,07 M€;*
- *Le GVT positif etc....*

[...] avec plus loin : « *Les mesures indemnitaires sont évaluées à 1,82 M€.* »

En séance (CA du 28/11/2025), la tutelle indiquait « *à ce stade du BI, la DB a demandé de ne pas reconduire en 2026 cette mesure sur le CIA. Cela lui semble aussi quelque chose à valoriser et pour lequel la DB est ouverte sur le fond.* » [...] « *Il faudra regarder ensuite en gestion s'il y a de nouvelles marges au cours de l'année 2026 et si on peut renouveler l'effort qui a été fait en 2025.* »

Lors de l'approbation des comptes 2025, la CFDT-Météo avait constaté que la dernière tranche de la subvention pour charge de service public avait été diminuée de 4 millions d'euros. 3 millions étaient fléchés vers la masse salariale des agents sous plafond.

A ce jour, 8 octobre 2026, il est peut-être à ce stade encore délicat d'estimer l'atterrissage du budget 2026 mais si la mesure de CIA de 2025 était annihilée, la plupart des agents techniques de l'Etablissement constateraient une perte de salaire pour toute gratification en 2026.

Les TS1 : + 200 en IFSE – 200 en CIA = 0

Les CT (hors CT11) : + 200 – 200 = 0

Les CT11 : + 300 – 200 = + 100

Les ITM : + 660 – 670 = - 10 €

Les IDT et ITHC : + 620 en IFSE – 670 en CIA = - 50 €

Les contractuels associés à la catégorie A non concernés par une revoyure triennale perdraient - 670 € (les 2/3 des contractuels) via leur prime d'objectifs (CIA).

Les contractuels associés à la catégorie B sans revoyure, - 200 €.

Ces projections présentées le 30 septembre pour l'année 2026 dans le cadre des mesures sociales (anti-sociales ?) sont incompréhensibles et c'est une parfaite litote que de dire que maintenues telles quelles, elles n'auraient pas suscité l'enthousiasme. Cela aurait pu entraîner des manifestations de mécontentement difficiles à contenir.

Nous étions donc contraints de vous alerter quasi immédiatement.

L'inflation sur un an est de 3,8% en septembre selon l'INSEE, au plus haut depuis 4 ans, comment demander décemment aux agents de perdre du salaire ?

Que cherche-t-on ? la convergence des luttes ? Une électrisation des débats ? Le rejet des décideurs, du gouvernement ? Les lycées brûlent déjà, il n'y a pas d'utilité à en rajouter.

La météorologie n'est pas un sous-métier, pas un sous-domaine. Le secrétariat général pour l'investissement, France Stratégie ont souligné les *bénéfices socioéconomiques annuels* substantiels qui sont le fruit des agents techniques suscités.

Avec cette énumération de catégories de personnels, nous couvrons plus de ¾ des agents de Météo-France. On voit mal comment les mesures indemnitaires 2026 auraient pu atteindre ne serait-ce que quelques centaines de milliers d'euros, alors qu'1,82 M€ étaient votés au BI.

La CFDT-Météo a constamment demandé le maintien des montants de CIA de 2025. Pas même la poursuite du plan de convergence CIA annoncé le 30/06/2025. Un simple maintien, constamment et fermement. Plus encore ces derniers jours.

A l'heure de signature de ce courrier, la DRH nous informe de l'accord de la tutelle budgétaire quant à « *une augmentation de la masse salariale 2026, qui permettra de maintenir les montants versés de CIA* » en 2025. Nous en prenons acte.

Tout comme nous prenons acte du point de vue qui accompagne cette annonce, un « *signal fort que représente cet accord, dans le contexte budgétaire actuel. Cela traduit la reconnaissance et l'écoute dont bénéficie notre établissement auprès des tutelles* ».

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente-directrice générale, l'expression de notre haute considération.

Pour la CFDT-Météo,
L. Althuser

